

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de SAISSAC

se réunira, en séance ordinaire le 03 février 2021, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

Embauche employé temporaire
Formation des agents publics aux gestes de premier secours
Autorisation permanente de poursuites accordée au comptable public
Questions diverses

Pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur en période de Covid 19 et afin de respecter les mesures de distanciation physique, la séance se tiendra dans la salle des fêtes.

Fait à Saissac, le 29 janvier 2021

Le Maire

